Appel de projets du Fonds d'aide au développement du milieu

L’appel de projets 2026-2027 de la Caisse de la Chaudière est en cours.

Du 12 octobre au 15 décembre 2026, les organismes sont invités à soumettre leurs projets afin d’obtenir de l’aide financière via le Fonds d’aide au développement du milieu.

Vous souhaitez profiter d'un coup de pouce financier afin de démarrer ou mener à bien un projet touchant les résidents du territoire de votre caisse ? Un appui financier sera versé aux projets les plus pertinents pour notre collectivité. C’est donc le moment de nous faire part de vos demandes.

Ces projets structurants pour la communauté du territoire de la Caisse de la Chaudière seront considérés dans le cadre de l’enveloppe régulière du Fonds d’aide au développement du milieu.

Remplir le formulaire de demande de partenariat

Thématique 2026-2027 : Cette année, pour suivre les priorités de contribution soulevées par nos membres, **une enveloppe de 100 000$ sera réservée à une thématique distincte : *Tisser des liens entre les générations pour un impact social durable !***

Vous désirez déposer un projet touchant cette thématique ? Obtenez tous les détails à la page suivante.

Pour toutes questions concernant l’appel de projets 2026-2027 :
caissedelachaudiere@desjardins.com

Desjardins
Caisse de la Chaudière

Thématique distincte :

Tisser des liens entre les générations pour un impact social durable !

Appel de projets 2026-2027

Une enveloppe de 100 000$ est destinée à des projets structurants touchant la thématique annuelle : Tisser des liens entre les générations pour un impact social durable !

Du 12 octobre au 15 décembre 2026, les organismes sont invités à soumettre un projet ayant un impact social et favorisant le partage entre des personnes d'âges différents, afin d'obtenir de l'aide financière via le Fonds d'aide au développement du milieu.

Critères de sélection

- Les organismes doivent être membres de la Caisse de la Chaudière;
- Le projet doit être structurant et en lien avec la thématique;
- Le projet doit se dérouler sur le territoire de la Caisse;
- Les retombées du projet devront être au profit de la communauté;
- Le projet doit toucher différentes générations, toutes les tranches d'âges peuvent être visées;
- Le budget total du projet doit être d'au moins 15 000 $;
- Le projet doit présenter un potentiel de pérennité et générer des retombées sociales durables pour la communauté;
- Les organismes sont invités à collaborer afin de mettre en place un projet commun;
- Les organismes doivent démontrer la viabilité du projet à l'aide d'un montage financier comportant d'autres partenaires financiers potentiels;
- Le projet pourra être considéré pour cette enveloppe, même si l'organisme a déjà une entente de partenariat avec la Caisse;
- Les projets-écoles et classes pourraient être dirigés vers les Prix de la Fondation Desjardins et/ou la Fabrique à projets, selon la portée du projet;
- La demande doit respecter les critères établis dans la Politique de contribution de la Caisse ;

Pour déposer le projet : Remplir le formulaire de demande de partenariat

Comme il s'agit du même formulaire pour l'enveloppe régulière et pour celle de la thématique, il est important d'indiquer dans la description du projet que vous déposez qu'il est en lien avec la THÉMATIQUE.

Pour toutes questions concernant l'appel de projets ou la thématique :
caissedelachaudiere@desjardins.com

Desjardins
Caisse de la Chaudière

Appel de projets
du Fonds d'aide au développement du milieu
Processus d'analyse et de sélection

Comme pour toutes demandes pour le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), le comité coopération de la Caisse analyse et prend les décisions concernant les demandes de 25 000$ et moins. Après analyse et recommandation du comité, le conseil d'administration entérine les recommandations du comité coopération pour les demandes du FADM de plus de 25 000$.

L'analyse se fera en fonction des critères de sélection mentionnés à la section précédente et les projets seront comparés pour l'octroi des montants.

L'enveloppe réservée à la thématique pourra être répartie entre plusieurs projets, selon leur pertinence et leur portée, jusqu'à concurrence de 100 000 $.

La Caisse se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité de l'enveloppe si les projets soumis ne répondent pas aux critères établis ou à ses priorités de contribution.

Dates importantes :

12 octobre au 15 décembre 2026 : Dépôt des projets

Mi-décembre 2026 à la mi-février 2027 : Analyse des projets

Mi-février à la fin mars 2027 : Réponse aux demandeurs

Pour toutes questions concernant l'appel de projets 2026-2027 :
caissedelachaudiere@desjardins.com

Desjardins
Caisse de la Chaudière